

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

Le MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 304

Société :

RAM 162384

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Zen Kisan Khadouj / Grana

Date de naissance :

01/01/1943

Adresse :

N° 7, Rue Rembrandt des Palmiers
20340 Casablanca

Tél. :

0602373128 Total des frais engagés : 4545,62 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

21/05/83 Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Soi-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Héchne sse d'autre En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 19/05/2023

Signature de l'adhérent(e) : Abdelkhalak

Docteur Ingénieur d'Etat



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24 05 23.	6		260 915	Dr. NAYME Hafidh Ophthalmologist Lei. Nassim, Lot N°5 Route d'Azemmour - Casablanca - Tel. 0524 60-79 / 0643-08-22-95

~~EXECUTION DES ORDONNANCES~~

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>MALAK PHARMACEUTIQUE 33, Rue Saria Benou Zounaini Quartier palmier - CASABLANCA</p>	24/5/2023	99,60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
OPTIC KHAIFI Praticien Optométriste Agréé Cépage de l'École des 1er M - DEROUA	28/05/2023					4200,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Optic Khalfi

Opticien Optométriste

N° 002593 Date : 25/05/2023
 Nom : Benzilan Khadouj
 Docteur : Karim NAYME
 N° de Facture:

		Prix
VL	OD : 1050 (-1,25 à 8,0)	1969,00
	OG : Plan	386,00
VP	OD : Add + 3,00	
	OG : Progressif. Orange filé bleu	
Verres	Nikon	
Monture	Optique	900,00
	Total :	4155,00

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Quatre Mille Deux Cents DT

PAYÉ EN ESPÈCES

Cachet et Signature :

OPTIC KHALFI

Opticien Optométriste Agrée
 113 Lotissements Echabab 1^{re} tranche DEROUA
 10300 - DAKAR - SÉNÉGAL

113 Lotissements echabab 1^{re} tranche DEROUA
 Patente N° 55802232 / RC: 21012 / IF: 20712014 / ICE: 001844556000086



Docteur Karim NAYME
Ophthalmologiste
Maladies et chirurgie des yeux

Chirurgie de cataracte - Glaucome

Chirurgie réfractive - Traitement du Kérotocône

Oeil et diabète

Adaptation en lentilles de contact

Pathologie vitréo-rétinienne

Chirurgies des paupières et des voies lacrymales



الدكتور كريم النعيم
طبيب العيون
أمراض و جراحة العيون

جراحة الحالة دائمة الزرق

تصحيح البصر بالليزر

إصابة العين بداء السكري

العدسات اللاصقة الطبية

أمراض السائل الزجاجي والشبكة

جراحة الجفون و مسالك الدموع

casablanca

Le 24 mai 2023

Mme BENKIRAN KHADOUJ

73.00

VITADROP: COLLYRE CL

1 goutte 4 fois/jour, dans les deux yeux, pendant 2 Mois

FLUCON. COLLYRE

1 goutte 3 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 15 jours

22.60

1.56

LNP : 092041094

Dr. Nayme Kertiti
Ophtalmologue
Lot. Nassim, Lot. N°5 Route d'Azemour
Tel: 0522-36-60-79 / 0643-08-27-91

Prise de RDV par téléphone

5, Bd Abdelhadi Boutaleb (ex Rte d'Azemour) Lot. Nassim Casablanca

5, شارع عبد الهادي بوطالب (طريق أزمور سابقا التجزئة النسيم البيضاء)

+ 212 522 36 60 79 / 06 43 08 22 95

@ karim.nayme@gmail.com Cabinet ophtalmologie Dr nayme karim

Docteur Karim NAYME

Ophtalmologiste

Maladies et chirurgie des yeux



Chirurgie de cataracte - Glaucome

Chirurgie réfractive - Traitement du Kératocône

Oeil et diabète

Adaptation en lentilles de contact

Pathologie vitréo-rétinienne

Chirurgies des paupières et des voies lacrymales

الدكتور كريم النعيم

طبيب العيون

أمراض و جراحة العيون

جراحة المجلالة داء الزرق

تصحيح البصر بالليزر

إصابة العين بداء السكري

العدسات اللاصقة الطبية

أمراض السائل الزجاجي و الشبكة

جراحة الجفون و مسالك الدموع

casablanca

Le

24 mai 2023

Mme BENKIRAN KHADOUJ

1/ Monture pour vision de loin + verres correcteurs

Antireflets

VL : OD = + 0.50 (- 1.25 à 80°)
OG = Plan

2/ Monture pour vision de près + verres correcteurs

VP : ODG = Add : =3.00

OPTIC KHALFI
Opticien Optométriste Agrée
Coopérative Echabab 1er
N° 100 - DEROUA

Dr. NAYME Karim
Ophtalmologie
Lot. Nassim, Lot N°5 Route d'Azemmour
- Casablanca -
Tél: 0522-36-60-79 / 0643-08-22-95

Prise de RDV par téléphone

5, Bd Abdelhadi Boutaleb (ex Rte d'Azemmour) Lot. Nassim Casablanca

5، شارع عبد الهادي بوطالب (طريق أزمور سابقاً التجزئة النسيم البيضاء)

📞 + 212 522 36 60 79 / 06 43 08 22 95

✉ karim.nayme@gmail.com ⚡ Cabinet ophtalmologie Dr nayme karim